AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2004
FR0000052680-FS0631

29 septembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

OENEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 septembre 2014, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 septembre 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société OENEO et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 600 536 actions OENEO représentant autant de droits de vote, soit 5,97% du capital et 4,55% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société OENEO.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 60 265 142 actions représentant 79 165 894 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.